

Budget principal, 1973-1974

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je ne répéterai pas ce qu'ont dit les honorables députés de Peace River et Winnipeg-Nord-Centre (MM. Baldwin et Knowles), puisque je partage leurs craintes et leurs opinions à ce sujet.

J'aurais plusieurs choses à dire sur le système des comités et la façon dont le gouvernement les utilise pour y déferer les prévisions budgétaires, et je tiens à ce qu'il sache que notre parti ne partage pas cette façon de procéder. Même si des circonstances spéciales ont fait que le budget a été présenté plus tôt que prévu, il n'en demeure pas moins, monsieur le président, que le gouvernement agit de façon unilatérale en en déferant ces crédits aux comités, évitant ainsi que ceux de certains ministères ne soient pas étudiés par les comités.

[Traduction]

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, j'invoque aussi le Règlement, mais dans un sens un peu différent. Le leader du gouvernement à la Chambre est en cause tout comme le ministre de la Justice (M. Lang) devrait l'être. Je voudrais faire état des dispositions de l'article 82(1) du Règlement, relatives aux rapports et autres états périodiques que tout fonctionnaire et tout corps constitué sont tenus de transmettre à la Chambre des communes. Pour que nous puissions discuter intelligemment du budget, ici et au comité, il me semble qu'il faudrait nous conformer à la loi et exiger que ces rapports soient déposés à temps à la Chambre.

Le ministère de la Consommation et des Corporations a déposé le 4 janvier de l'an dernier son rapport pour l'année terminée le 31 mars 1971. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déposé le 30 janvier de l'an dernier son rapport pour l'année terminée le 31 mars 1971. Le ministère des Affaires extérieures a déposé le 4 janvier de cette année son rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1971. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a déposé le 4 janvier de cette année son rapport pour l'année terminée le 31 mars 1971. Le ministère des Travaux publics a déposé le 4 janvier de cette année son rapport pour l'année terminée le 31 mars 1971. Tous ces rapports de ministères sont donc en retard d'au moins un an. Nous ne saurions discuter intelligemment du budget dans ces conditions.

Le rapport sur le Programme de la santé et du sport amateur, pour l'année se terminant le 31 mars 1971, a été déposé le 4 janvier 1973; celui du Régime d'assistance publique du Canada, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971, déposé le 4 janvier dernier; celui du Régime de pensions du Canada, pour l'année se terminant le 31 mars 1971, déposé le 25 avril 1972; celui de l'assistance-vieillesse, pour l'année finissant le 31 mars 1971, déposé le 14 juin 1972 et celui qui découle de la loi sur l'assurance-chômage, pour l'année se terminant le 31 mars 1971, déposé le 4 janvier dernier.

Mon rappel au Règlement, monsieur, touche à la question de privilège car des documents ont été déposés en retard contrairement aux exigences de la loi. Le ministère de l'Agriculture est tenu de déposer son rapport dans les premiers 21 jours de la session; il a été déposé le 7 février 1973. Le ministère des Communications est censé déposer son rapport le 31 janvier suivant la fin de l'année finan-

[M. l'Orateur.]

cière ou dans les cinq premiers jours de la session suivante; il a été déposé le 12 février 1973. Le ministère de l'Environnement a fait la même chose, puisqu'il a déposé son rapport le 21 février 1973. Il en va de même du ministère de l'Expansion économique régionale qui a déposé le sien le 9 février 1973. Le Secrétariat d'État devait présenter le sien dans les dix premiers jours de la nouvelle session, et voici qu'il nous a remis le 4 janvier 1973 celui de l'année financière se terminant le 31 mars 1971, et le 16 février 1973, celui de l'année financière se terminant le 31 mars 1972. Il ne s'agit là bien entendu que des rapports des ministères.

• (1420)

L'autre jour le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Basford) a parlé du budget des investissements. D'après ce que je lis à l'article 82(1) du Règlement, le budget de la SCHL aurait dû être déposé à la fin de l'année, mais ce temps est maintenant passé.

Nous ne pouvons agir adéquatement et nous occuper efficacement des travaux de la Chambre ou des comités permanents à moins que le gouvernement ne se conforme à la loi et ne dépose les rapports à la date requise.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je me demande si je puis reformuler la question que j'ai posée il y a quelques minutes, dans l'espoir de recevoir la réponse à laquelle la Chambre a droit en ce moment. Est-il exact que le budget du Conseil de la radio-télévision canadienne est confié au comité permanent des transports et des communications plutôt qu'au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, alors que dans les autres cas, tous les budgets sont renvoyés aux mêmes comités que l'an dernier?

M. MacEachen: Je pense qu'il s'agit là du crédit particulier auquel je pensais, monsieur l'Orateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est ce que je voulais vous faire dire en premier lieu.

M. Baldwin: Qu'est-ce qui ne va pas? La ligne téléphonique que qui vous relie à lui fait-elle défaut?

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS**MODIFICATION PRÉVOYANT L'EXPLOITATION DES STATIONS-SERVICE EXCLUSIVEMENT PAR LES PROPRIÉTAIRES**

M. Max Saltzman (Waterloo) demande à présenter le bill C-153, tendant à réglementer le commerce.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Saltzman: Monsieur l'Orateur, ce bill a pour but de donner suite à certaines des conclusions de commissions qui ont étudié l'exploitation et la structure de l'industrie pétrolière, de faire en sorte que le produit de l'exploitation des stations-service revienne aux propriétaires individuels, et de permettre l'expansion soutenue des petites entreprises.